

LE DROIT A LA FORMATION DES ELU(E)S

Le code général des collectivités territoriales reconnaît aux élus locaux, dans ses articles L.2123-12, L.3123 10, L.4135-10 et L.5214-8, le droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

En moyenne, les élu(e)s peuvent disposer de 3 journées de formation par an, durant leur mandat. Le droit à la formation est ouvert aux membres des conseils municipaux, des communautés urbaines, des communautés de communes, des conseils généraux et des conseils régionaux.

Ce droit s'exerce à condition que la formation soit dispensée par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la collectivité locale concernée. Les frais de déplacement, d'enseignement et, le cas échéant, de séjour donnent droit à remboursement.

Les pertes de revenu de l'élu sont également supportées par les collectivités dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée d'un mandat et d'une fois et demi la valeur horaire du salaire minimum de croissance.

Par ailleurs, pour les élus qui ont la qualité de salarié, le droit à la formation prévu par le code général des collectivités territoriales permet de bénéficier d'un congé de formation. La durée de ce congé est fixée à dix-huit jours par élu (pour la durée du mandat), quel que soit le nombre de mandats détenus. Ce droit à congé de formation est renouvelable en cas de réélection.

La F.N.C.C. est agréée par le Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus.

Pour plus d'informations : http://www.fncc.fr/spip.php?page=rubrique&id_rubrique=65

L'équipe du Centre de formation

Une commission spécifique de la FNCC avec des élu(e)s aguerri(e)s qui, par l'exercice d'une veille exigeante et une grande expérience de terrain, impulse la dynamique du Centre de formation.

Une équipe de permanentes efficaces et disponibles qui coordonnent et assurent l'organisation générale des formations.

Deux référents pédagogiques, formateurs expérimentés, spécialisés dans les politiques culturelles des collectivités locales qui animent le pôle de formateurs composés d'universitaires, de consultants, de professionnels de la culture et d'élu(e)s. Une équipe compétente et mobile prête à intervenir partout sur le territoire, réunie sur la base d'une charte qui définit l'état d'esprit et les principes généraux des formations dispensées par la FNCC.

Nos intervenants

Des intervenants, spécialistes reconnus dans leur domaine, qui apportent un regard complémentaire. Choisis pour leur compétence particulière et leur proximité avec les territoires, ils accompagnent certaines formations.

La « marque » FNCC : nos grands témoins

La transmission c'est l'originalité des formations de la FNCC : des élu(e)s viennent partager leur expérience de terrain en apportant leur témoignage.

Modalités d'inscription

Les formations de la FNCC sont réservées en priorité, aux élu(e)s délégué(e)s à la Culture dans les collectivités territoriales. Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée à la FNCC.

L'inscription d'un participant est effective à réception de son bulletin dûment rempli et signé. Les réservations par téléphone doivent être confirmées par écrit dans les 48h.

Les droits d'inscription comprennent les frais de formation et la documentation remise aux participants, ainsi que le café d'accueil du matin, la pause l'après-midi et le déjeuner. Hébergement et transports sont à la charge des participants.

Objectifs et mode de fonctionnement

Objectifs :

- Conseiller, accompagner les élu(e)s à la Culture pour la mise en place d'une politique culturelle locale
- Prendre en compte l'évolution des enjeux et des stratégies locales, nationales et internationales

Public visé :

Les élu(e)s des Collectivités territoriales (Communes, Intercommunalités, Conseils Généraux, Conseils Régionaux...)

Le déroulement des sessions :

Les sessions se déroulent sur une journée (de 9h à 17h30). Café accueil et déjeuner en présence des intervenants. Chaque session se déroule sous forme interactive et participative avec des exposés théoriques, des analyses d'exemples concrets liées aux collectivités, des ressources et des informations en vidéo-projection, des temps d'échanges et des témoignages d'élu(e)s.

A la demande

La FNCC peut animer sur votre territoire et sur le thème de votre choix:

- une session pour tous les élu(e)s de votre conseil municipal
- une session pour les élu(e)s à la culture de votre intercommunalité
- une session spécifique pour les conseillers généraux d'un département ou les conseillers régionaux d'une région.

La FNCC organise des sessions de formation décentralisées en région afin d'en faire bénéficier les élu(e)s au plus près des territoires et d'en minimiser les coûts.

La FNCC

La FNCC est une association pluraliste qui regroupe plus de 500 Collectivités Territoriales. Depuis plus de 50 ans, elle s'est donnée pour ambition de promouvoir les arts et la culture dans les politiques publiques.

Lors de sa création, en 1960, la FNCC avait inscrit parmi ses principaux objectifs, à côté de celui d'atteindre le 1% du budget de l'Etat pour la culture, celui de la désignation d'un(e) élu(e) à la culture dans chaque commune. Cette délégalation était alors rare. Elle s'est aujourd'hui imposée à l'immense majorité des collectivités territoriales.

Pour accompagner cette reconnaissance, la Fédération s'est dotée d'un Centre de formation, agréé par le Ministère de l'Intérieur en 1994. Il est à ce jour le seul organisme de formations spécifiquement culturelles, destiné aux élu(e)s.

Au fil des ans, la FNCC a acquis une expérience reconnue dans le domaine de la formation. En relation avec la technicité croissante des dossiers culturels, avec la transversalité de ses enjeux mais aussi avec la demande de culture de plus en plus forte des Français, les thèmes des sessions se sont démultipliés.

La FNCC est un partenaire permanent du Ministère de la Culture, des associations d'élu(e)s et de l'ensemble des acteurs du champ artistique et culturel.

La FNCC est avant tout une lieu d'échange pour les élu(e)s.

Elle propose des colloques et des rencontres régionales, une revue mensuelle électronique : la Lettre d'échanges, un billet électronique hebdomadaire : Culture à vif, des commissions de réflexion et des groupes de travail sur des sujets d'actualité, un site internet dynamique www.fncc.fr avec un espace dédié spécifiquement à ses adhérents, un blog : logculturefncc.blogspot.com...

Tarifs :

La FNCC est une association à but non lucratif. Les tarifs des sessions de formation sont calculés au plus juste. Les adhérents de la F.N.C.C. bénéficient d'un tarif préférentiel.

Annulation :

Les demandes d'annulation confirmées par courrier ou télécopie :
- Sont acceptées sans frais si reçues plus de 5 jours avant le début du stage.

- Les frais de désistement s'élèveront à 50% du coût de la session si la demande est reçue moins de jours avant le stage.

Après le début de la session, la totalité des frais de participation sera demandée.



Vos interlocutrices à la FNCC :

Nicole DAZY
Secrétaire générale

Françoise VRAY
Responsable des finances

Aurélië MALLET
Secrétaire du centre de formation

15 rue Léon Lamaizière - 42000 Saint-Etienne
Téléphone : 04.77.41.78.71
Télécopie : 04.77.38.20.48
contact@fncc.fr - www.fncc.fr

PROGRAMME DES FORMATIONS

2014 - 2020

Centre de formation des élus



FÉDÉRATION
NATIONALE DES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
POUR LA
CULTURE

FNCC

Le Mot du Président

Notre Centre de formation agréé est devenu une référence auprès des élu(e)s car il dispense des formations sur l'ensemble des sujets concernant les politiques culturelles mais également sur la conduite même de la délégation culture.

Consciente de cet enjeu majeur et de la nécessité de promouvoir la pertinence et l'efficacité de l'engagement des élu(e)s à la culture, la FNCC renouvelle et densifie son offre de formations. Pour vous accompagner tout au long de cette nouvelle mandature, nous vous proposons ici un programme de formations complet, riche, varié qui évoluera au cours du mandat en fonction de vos besoins et de vos attentes.

Les sessions sont organisées à Paris mais aussi et de plus en plus au fil du mandat en région, car c'est au plus près des territoires que la FNCC a à cœur de s'engager pour soutenir les élu(e)s à la culture. Nos adhérents, présents sur l'ensemble du territoire, accueillent dans leurs collectivités nos formations décentralisées, accessibles ainsi à tous les élus.

Depuis la création du Centre de formation, de très nombreux élus ont participé aux sessions, de très nombreux sujets ont été traités.

Notre expérience est riche, venez la partager !

Florian SALAZAR-MARTIN

Présentation des Parcours de formation :

Les communes et les intercommunalités sont les premiers acteurs territoriaux de la culture. Celles-ci gèrent les principaux équipements, les relations avec les partenaires associatifs, les projets artistiques et culturels, l'éducation et l'enseignement artistique et culturel que ce soit dans les domaines du spectacle vivant, de la lecture publique, du patrimoine, du cinéma...

L'élu à la culture en est l'initiateur et l'animateur, parfois le développeur, toujours le principal interlocuteur.

La FNCC vous propose cette nouvelle offre de formations au plus près de vos préoccupations. Cette offre s'inscrit dans la suite du document d'orientation politique de la FNCC : « Des politiques culturelles, pour les personnes, par les territoires ». Elle s'attachera à être attentive aux différentes configurations territoriales, en particulier pour les élu(e)s du milieu rural et des zones périurbaines. Elle évoluera aussi en fonction de vos attentes et de vos besoins.

Ces formations sous forme de parcours libres (il est possible de ne participer qu'à une seule journée d'un parcours, ou à plusieurs du même parcours ou de parcours différents) et de journées thématiques et techniques garderont toujours une dimension transversale de l'approche et des sujets. Elles pourront concerner aussi d'autres élu(e)s que ceux de la culture et parfois également des professionnels. Chaque journée de formation alternera des contributions théoriques, des temps d'échanges et de partage d'expériences, et des temps de réflexion de mise en pratique sous forme d'atelier. Elles seront animées par un groupe de formateurs qui ont travaillé ensemble pour construire et coordonner ces propositions.

Aujourd'hui, dans un contexte de crise économique et sociale et de nouvelle phase de décentralisation et de recomposition territoriale, l'élu(e) à la culture doit faire face à plusieurs défis : inscrire la culture comme un axe majeur et transversal des politiques territoriales, assurer un projet cohérent et ambitieux avec des marges budgétaires de plus en plus étroites, avoir une vision précise des champs culturels sans les cloisonner et en permettant l'interdisciplinarité et/ou la transdisciplinarité, connaître et prendre en compte les attentes et les besoins des habitants de son territoire, travailler avec ou sans des personnels professionnels et en relation avec ses collègues élu(e)s et les partenaires du territoire. Les propositions de ce parcours de formation sont conçues pour permettre à chacun d'élaborer des réponses à la mesure de ces enjeux et de son territoire.

Parcours A : Le projet culturel de territoire à l'heure de la décentralisation

Journée 1 : Enjeux, objectifs et mise en place d'une politique culturelle locale : le rôle et les missions de l'élu(e) à la culture.

Journée 2 : Mettre en place une politique culturelle sur sa collectivité : élu(e) à la culture, comment élaborer son projet culturel ?

Journée 3 : Maîtriser la conception de son budget, connaître les modes de gestion des équipements culturels : deux outils nécessaires pour l'élu(e) à la culture.

La culture est devenue incontournable dans la montée en puissance des intercommunalités, des Communautés de Communes aux futures Métropoles. En 2008 les trois quarts d'entre elles revendiquaient d'une façon ou d'une autre une activité ou un projet culturel. Après la période des prises de compétences et de transferts d'équipement, l'intercommunalité culturelle rentre dans un nouvel âge, celui de la coopération culturelle intercommunale. Les conseillers communautaires en charge de la culture se trouvent à la croisée des exigences locales de proximité et des capacités innovantes et mutualistes des EPCI. Ce parcours permettra d'explorer toutes les facettes de ces coopérations.

Parcours C : Le numérique dans les politiques culturelles des collectivités territoriales

Journée 1 : Le numérique dans les politiques culturelles des collectivités territoriales : stratégies, usages, dispositifs et médiation au sein des équipements culturels.

Journée 2 : Les stratégies de communication et de médiation culturelle à l'heure du web social (médias et réseaux sociaux).

Journée 3 : Arts numériques et technologies émergentes : enjeux et innovation dans la politique culturelle d'une collectivité

Nouvel espace public, le web constitue pour les collectivités territoriales un nouvel enjeu politique, que ce soit dans la façon dont elles y sont présentes ou dans la prise en compte des nouveaux usages. Les collectivités ont aujourd'hui un rôle à jouer pour y développer de nouvelles formes de citoyenneté mais aussi pour être parties prenantes de son développement, notamment sur les expressions artistiques qui s'y développent.

Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture

Parcours D : Culture et espace public

Journée 1 : L'identité des territoires : entre appropriation et appartenance.

Journée 2 : Quelle politique patrimoniale sur un territoire, pour quelle relation avec la population ?

Journée 3 : Culture et espace public : Quel dialogue entre culture, urbanisme, design, transport, aménagement ?

Alors que s'élabore la loi sur la création artistique et que se met en place la loi de refondation de l'école avec les nouveaux rythmes scolaires et les projets éducatifs de territoire, ce parcours permettra d'envisager l'éducation artistique et culturelle dans une vision élargie du temps de l'enfant - temps scolaire, périscolaire, extrascolaire - et d'appréhender les rôles de l'ensemble des partenaires dans les projets éducatifs de territoires. Il permettra également de saisir la structuration et l'avenir de l'enseignement artistique spécialisé, son articulation possible avec l'éducation artistique et culturelle, et plus largement la place des pratiques artistiques et culturelles des habitants dans une politique culturelle territoriale.

Parcours E : Pratiques, éducation et enseignement artistiques et culturels

Journée 1 : Mettre en place un projet d'éducation artistique et culturel dans le cadre d'un projet éducatif de territoire aujourd'hui.

Journée 2 : Quel projet pour un établissement d'enseignement artistique ?

Journée 3 : Comment prendre en compte les pratiques artistiques et culturelles des habitants dans une politique culturelle locale ?

L'espace public n'est pas que virtuel, il est aussi dans la réalité un espace qui bouge et qui évolue. Ces évolutions passent par les territoires et les phénomènes d'appropriation et d'appartenance qui s'y produisent. Ce parcours, en partant des territoires (géographique, administratif, de travail, de vie...), s'intéressera aux habitants qui les façonnent, aux patrimoines matériels et immatériels qui en sont des composantes majeures, et aux échanges possibles entre les politiques culturelles et les autres dimensions de politiques publiques qui les transforment : aménagement de l'espace, urbanisme, transport... Ce parcours pourra être configuré pour contribuer à la formation des élus des communes et intercommunalités en milieu rural.

Parcours F : La dimension développement durable dans la culture

Journée 1 : Qu'est-ce que le développement durable appliqué au secteur culturel ? Diversité, droits culturels et participation des habitants : une autre façon d'envisager la culture sur son territoire.

Journée 2 : Agenda 21 de la Culture, un outil au service d'un projet culturel de territoire.

Journée 3 : Gérer un événement culturel éco-responsable sur son territoire, dans ses dimensions artistiques, culturelles, humaines et environnementales...

Concevoir une politique culturelle aujourd'hui ne peut se résumer à favoriser une offre artistique et culturelle sur un territoire. Il s'agit de prendre en compte les personnes qui vivent sur ce territoire, leurs modes de vies, leurs façons d'être, leurs savoir-faire, leurs difficultés mais aussi leurs richesses. Ce parcours inscrit la culture comme quatrième pilier du développement durable à côté de l'économie, du social et de l'environnemental. Il propose une dimension toute à la fois réflexive mais aussi très pratique d'une politique culturelle participative et proche des populations.

Des journées thématiques et des journées techniques seront organisées parallèlement aux parcours de formation tout au long du mandat. Les objectifs de ces sessions sont :

- de donner à l'élu(e) une culture générale sur un ou plusieurs secteurs qui composent les affaires culturelles d'une collectivité territoriale, indispensable dans ses échanges avec les professionnels et les publics.

- de permettre à l'élu(e) d'acquérir des compétences spécifiques et plus « techniques » afin d'analyser les politiques existantes et d'impulser une politique sectorielle. Ces connaissances permettront à l'élu(e) de forger ses actions et ses décisions.

Les journées thématiques

a - Création et diffusion du **spectacle vivant** * : programmation, médiation, action culturelle.

Les nouveaux enjeux de la présence artistique sur un territoire.

(*Théâtre, musique, danse, marionnette, arts du cirque, arts de la rue)

b - Evolution des usages des **médiathèques** et politique de **lecture publique** sur un territoire.

c - Culture et **handicap**.

d - Les enjeux des usages du **cinéma** dans une collectivité territoriale.

e - Les différents aspects et formes de la **communication** en matière de culture.

f - Les **musiques actuelles**

g - Culture et **économie** : économie **créative**, économie **sociale et solidaire**, économie **collaborative**.

h - Politiques culturelles et **mécénat culturel**

i - **L'évaluation** des politiques culturelles des collectivités territoriales

Les journées techniques

a - Mettre en place un projet culturel sur sa commune sans possibilité de service ou de direction de la culture.

b - Les relations collectivités territoriales / associations (subventions, délégations, marchés publics dans la culture)

c - Programmer la construction d'un équipement culturel

d - Rédaction des discours et prise de parole en public : la communication de l'élu(e) à la Culture.